



**COMMUNE DE SAINT ROMAIN LACHALM**

**MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TROIS PROJETS  
DE DESSERTE FORESTIERE**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

en application des articles R 2123-1 et suivants du code de la commande publique au 1<sup>er</sup> Avril  
2019

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**Le Mardi 15 Décembre 2020 à 12h00**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne une mission de **MAITRISE D'ŒUVRE** de type **INFRASTRUCTURES** :

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Etendue et mode de la consultation**

Il s'agit d'un marché de services passé sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants du Code de la Commande publique (CCP). La consultation constitue un marché de maîtrise d'œuvre soumis aux articles L2430-1 et suivants et R 2431-1 et suivants du CCP. Le marché est soumis aux dispositions du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) Prestations intellectuelles en vigueur (arrêté du 16 septembre 2009). Après examen des offres sur la base des critères de choix, l'acheteur se réserve les possibilités de négocier avec les trois premiers candidats ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

### **2.2 Pouvoir adjudicateur**

Monsieur le Maire  
Mairie de Saint Romain Lachalm  
1, route du Château  
43620 Saint Romain Lachalm  
Tél : 04.71.61.00.08  
Mail : mairie-st-romain@wanadoo.fr

### **2.3 Forme du marché et contenu de la mission confiée à l'attributaire**

La présente consultation porte sur un marché public de maîtrise d'œuvre dont les missions sont établies conformément aux articles R. 2431-1 à R. 2431-3, R. 2431-17 et R. 2431-24 à R. 2431-31 du Code de la commande publique.

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre sont ceux exposés par les articles R 2431-24 à 31 du CCP :

- les études de projet (PRO), comportant la réalisation des descriptifs quantitatifs estimatifs (DQE), le tout servant à constituer le dossier de consultation des entreprises ou DCE,
- l'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- la direction d'exécution des contrats de travaux (DET), complété du visa des études d'exécution (VISA),
- l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR).

#### **2.4 Compétences exigées du titulaire**

La consultation est ouverte à toute équipe pluridisciplinaire composée au minimum de spécialistes réunissant les compétences nécessaires à l'exercice du marché dans le domaine forestier.

Les candidats seront tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché.

#### **2.5 Prime versée aux candidats**

Aucune prime ne sera versée aux candidats soumissionnaires.

#### **2.6 Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R 2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

#### **2.7 Forme juridique du prestataire**

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

#### **2.8 Variantes**

Les candidats doivent répondre à la solution de base du DCE. Par ailleurs, les variantes seront interdites.

#### **2.9 Durée du marché et délais d'exécution**

Le présent marché prend effet à compter de sa notification. Les prestations de maîtrise d'œuvre s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Les délais d'exécution pour chaque prestation sont ceux indiqués en annexe de l'acte d'engagement, signé avec l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre.

#### **Calendrier prévisionnel :**

Démarrage des travaux début deuxième semestre 2021.

La durée prévisionnelle de la mission de maîtrise d'œuvre est de 30 mois.

#### **2.10 Modifications de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.11 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à (90 JOURS) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **ARTICLE 3 - PIECES DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Les pièces particulières du marché sont disponibles en mairie et sont les suivantes :

- le présent règlement de consultation (RC),
- le cahier des charges,
- Les annexes 1 et 2 : plans

En cas de discordance entre les pièces précitées, il sera fait application de l'ordre de priorité énoncé à l'article 4.1 du CCAG Prestations intellectuelles.

## **ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES**

Monnaie : euro (€)

Les dossiers de candidatures des concurrents seront entièrement rédigés en langue française.

1/ Justifications de candidature à produire :

- Pièce C 1 : lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
- Pièce C 2 : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)
- Pièce C 3 : attestations d'assurance « Responsabilité civile professionnelle »
- Pièce C 4 : attestations exigées par les articles R 2142-1 et suivants du CCP (notamment les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise, les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise)

Le projet de marché comprenant :

- Pièce O1 : une décomposition financière forfaitaire détaillée par phases d'intervention et par intervenants (modèle joint)
- Pièce O2 : un mémoire technique (d'un maximum de 5 pages A4 recto/verso hors références) :
  - o Organisation de l'équipe dédiée à la prestation (présentation des moyens humains, CV, compétences et expérience des intervenants principaux, etc.)
  - o Moyens techniques mis en œuvre
  - o Une lettre d'intention exprimant les intérêts qui amènent le candidat à candidater pour le projet, objet de la consultation : Présentation de la méthodologie retenue, des mesures d'organisation fonctionnelle et de la bonne appréhension des attentes du pouvoir adjudicateur
  - o 5 références similaires au cours des trois dernières années, présentées sur un format A3 par références. Elles feront apparaître le nom et l'adresse du Maître d'Ouvrage, la date de réalisation, le montant du coût d'objectif avec le montant du coût des travaux ou prestations décomptées en fin d'opération, le type de mission effectuée.

- Pièce O3 : un planning détaillé par phases et un calendrier prévisionnel de l'opération (optimisation des délais de maîtrise d'œuvre, planning sommaire des travaux proposés)

Une visite des lieux n'est pas obligatoire mais est fortement conseillée.

**Le fait de soumissionner au présent marché entraîne l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des pièces du dossier.**

## **ARTICLE 5 – SELECTION DES CANDIDATURES**

Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R 2142-1 et suivants du CCP sont éliminées. L'examen des candidatures est assuré au regard des articles R 2144-1 et suivants du CCP.

## **ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R 2152-1 et suivants du CCP.

Le pouvoir adjudicateur détermine l'ordre des critères de choix selon la pondération suivante et s'y référera lors de l'analyse des offres :

- 45 points : Coût de la prestation
- 55 points : Références et Mémoire (antécédents maîtrise d'œuvre voirie forestière)

Méthodologie

Prix des prestations :

L'offre sera jugée à partir du forfait provisoire proposé dans l'annexe financière en utilisant la formule suivante :

Note sur 45 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) X 45

Valeur technique – Note sur 55

La valeur technique sera évaluée en fonction des paragraphes du mémoire technique proposé par le candidat au regard des éléments suivants :

- Compétences et moyens de l'équipe de maîtrise d'œuvre : 15 points
- Qualité de la production jugée notamment au travers des 5 références présentées : 20 points
- Motivations, méthodologie retenue et prise en compte des attentes : 10 points
- Planning : 5 points

Une note globale sur 100 sera donc attribuée aux candidats en additionnant les notes obtenues au regard des critères retenus.

Les offres seront ainsi classées en fonction du nombre de points obtenus, le candidat obtenant le plus de points étant déclaré mieux disant. En cas d'égalité de points, la meilleure note obtenue sur le critère le plus important permettra de départager les candidats.

NB : Erreurs dans les prix :

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **ARTICLE 7 - CONDITIONS DE DEPOT DES OFFRES**

Les offres seront établies en euros et en français

### **5-1. Offre remise sur support "papier"**

L'offre sera transmise sous pli cacheté qui portera l'adresse et les mentions suivantes :

<p><b>Mairie de Saint Romain Lachalm – 1, route du Château – 43620 SAINT ROMAIN LACHALM</b></p> <p>Offre pour : <b>Marché de Maîtrise d'œuvre pour trois projets de desserte forestière</b></p> <p>Nom de l'entreprise :</p> <p><b>« NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »</b></p>
---

Les candidatures et les offres seront transmises dans une seule enveloppe cachetée comprenant une chemise contenant les pièces de la candidature et une chemise contenant les pièces de l'offre. Ce pli devra être remis contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Romain Lachalm – 1, route du Château – 43620 SAINT ROMAIN LACHALM

Dépôt contre récépissé possible :

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 9h00 à 12h00

Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mercredi : de 9h00 à 12h00

Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Samedi : de 9h00 à 12h00

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## **ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter Mr Yann PETIOT, technicien forestier au CRPF au 06.62.34.50.11 ou par mail à [yann.petiot@cnpf.fr](mailto:yann.petiot@cnpf.fr) ou le secrétariat de mairie au 04.71.61.00.08 ou par mail [mairie-st-romain@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-romain@wanadoo.fr)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à toute ou partie de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Clermont Ferrand (Renseignements : Greffe)

6 Cours Sablon CS 90129

63 033 CLERMONT FERRAND Cedex 1

Téléphone : 0473146100

Télécopie : 0473146122

Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)